

# Défi 2023-2024 ALUMINNOV'

## RÈGLEMENT

# CONCOURS

### ARTICLE 1

#### DÉFINITION ET CARACTÉRISTIQUES DE LA COMPÉTITION

Le Défi Aluminov' propose aux étudiants de France métropolitaine de s'interroger sur les propriétés de l'aluminium, et d'en révéler ses qualités, à travers un projet innovant. La création proposée, où l'aluminium joue un rôle central, doit répondre aux besoins des nouvelles générations, s'inspirer des usages émergents ou coller aux grandes tendances de la société. Elle doit être la plus innovante possible.

Pour l'édition 2023-2024 du concours, il est proposé aux étudiants de mener une réflexion autour du thème « habiter autrement ». Les projets devront donc intégrer cette thématique et présenter une relation forte avec le bâti, la construction, l'architecture d'intérieur...

### ARTICLE 2

#### DURÉE DE LA COMPÉTITION

Le Défi se déroulera du 23 octobre 2023 au 22 avril 2024, selon les modalités prévues ci-après. Aluminium France se réserve néanmoins le droit d'écourter, de prolonger ou d'annuler le Défi Aluminov' en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté. Sa responsabilité ne pourra alors être engagée.

### ARTICLE 3

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION A LA COMPÉTITION

La participation au Défi Aluminov' est gratuite ; elle s'effectue via le site [www.defi-alu.com](http://www.defi-alu.com). Les dates butoirs sont fixées par le présent règlement.

### ARTICLE 4

#### MODALITÉS DE PARTICIPATION À LA COMPÉTITION

Les participants au Défi doivent être étudiants en cours de formation, en France métropolitaine.

Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Pour les équipes, une seule déclaration d'inscription devra être renseignée, après désignation d'un représentant.

Aucun dossier ne sera accepté après la date butoir fixée à l'article 5 du présent règlement. Ce critère s'applique également aux éventuelles pièces manquantes des projets.

Tout participant pouvant être considéré en conflit d'intérêt avec un membre du jury ou un partenaire du Défi, en raison de liens familiaux directs ou d'un rapport de dépendance pendant la tenue du Défi, ne peut y participer. L'éventuel non-respect des règles par les participants, énoncées aux articles 1 et 6 de ce présent règlement, justifierait la mise hors-concours du projet par les membres du jury.

### ARTICLE 5

#### CALENDRIER

Ouverture des inscriptions au Défi Aluminov' : 23 octobre 2023

Date limite d'inscription : 22 mars 2024

Date limite de transmission des projets : 22 avril 2024

Examen des dossiers par le jury officiel : mai 2024

Remise des prix à l'occasion des Rencontres Aluminov' : juin 2024

NB : Les résultats seront communiqués sur le site Internet et le compte X du Défi Aluminov'.  
Les lauréats seront tenus informés des résultats directement par mail.



ALUMINIUM  
FRANCE

EN PARTENARIAT AVEC :



INSTITUT  
FRANÇAIS  
DU DESIGN



# Défi 2023-2024 ALUMINNOV'

## RÈGLEMENT

# CONCOURS

### ARTICLE 6

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION À LA COMPÉTITION

Les dossiers de candidature doivent se composer des éléments suivants :

- une illustration du projet en format JPEG ;
- des planches en format PDF (5 maximum) pour présenter, de manière précise, les différents aspects techniques et artistiques du projet ;
- des réponses techniques aux questions posées dans le formulaire de dépôt en ligne de votre contribution (voir la plateforme de dépôt en ligne).

### ARTICLE 7

#### JURY

Le jury se compose de professionnels du design, de l'art et de l'architecture, ainsi que de l'un des lauréats de l'année précédente. Sa composition est disponible à ce lien : <https://www.defi-alu.com/jury>

### ARTICLE 8

#### NOTATION

Les projets sont évalués par le jury officiel.

Les principaux critères de notation officiels du jury sont les suivants :

- **INNOVATION** : nouveauté ou simple transposition ? Le projet propose-t-il un usage nouveau ou original pour l'aluminium ?
- **CHOIX DES MATÉRIAUX** : pourquoi l'aluminium ? L'aluminium remplit-il dans le projet un rôle qu'aucun autre matériau ne pourrait jouer ?
- **VIABILITÉ DU PROJET** : industrialisable et commercialisable ? La réalisation du projet serait-elle économiquement et techniquement faisable sans coûts excessifs ?
- **QUALITÉ DE PRÉSENTATION DU PROJET** : sérieux et facile à appréhender ? Les planches doivent inclure une présentation artistique du projet mais aussi des éléments techniques sur les éventuels procédés de fabrication envisagés pour permettre sa réalisation (exemples : plan de coupe, plan éclaté, patrons, procédés industriels envisagés...).

### ARTICLE 9

#### PRIX

Le prix est doté d'une somme globale de cinq mille euros (5 000 €). Le jury décide souverainement de ses modalités d'attribution. Tous les candidats sont invités à participer à la remise des prix.

Les lauréats, dont les frais de déplacement sont remboursés, s'engagent à être présents à la remise des prix qui se tiendra en juin 2024. Dans le cas contraire, le bénéfice du prix désigné précédemment serait perdu.

### ARTICLE 10

#### PROPRIÉTÉ DES PROJETS

Les projets et leurs droits d'exploitation restent la propriété des participants. Les organisateurs se réservent toutefois le droit de réutiliser d'anciens projets à des fins de communication ou de publicité. De ce fait, ils pourront, sans limitation de durée, et à des fins non commerciales, utiliser les visuels des projets et l'identité des participants (supports de presse, documents publicitaires ou brochures), tant que ceci ne compromet pas les droits liés aux procédures de protection intellectuelle engagées par le participant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de négligence relative à la propriété industrielle de la part des participants.

### ARTICLE 11

#### INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Seuls les organisateurs ont la compétence d'interpréter le présent règlement.



ALUMINIUM  
FRANCE

EN PARTENARIAT AVEC :



INSTITUT  
FRANÇAIS  
DU DESIGN



L'UNION DES ARCHITECTES